



L'emblème canadien du jubilé de platine
de Sa Majesté la reine Elizabeth II – 2022

Célébrons 70 ans de service

GUIDE D'UTILISATION GÉNÉRALE



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



2022 marque le jubilé de platine de Sa Majesté, soit le 70^e anniversaire de son accession au trône. Elle est la souveraine ayant régné le plus longtemps au Canada, et la première à célébrer un jubilé de platine. Pour célébrer ce jalon historique, le gouvernement du Canada est heureux de partager l'emblème canadien du jubilé de platine.

AU SUJET DE L'EMBLÈME

Le chiffre royal (EIIR) apparaît au centre de l'emblème, une référence personnelle à la Reine afin de souligner cet important anniversaire de son règne. Sous le chiffre royal, le nombre 70 est peint en gris-blanc pour illustrer le platine, métal rare et précieux qui désigne le jubilé des 70 ans de règne. Ces éléments sont au centre d'une forme à sept côtés comportant sept feuilles d'érable et autant de perles pour souligner sept décennies de loyaux services au Canada. Peinte en rouge et en blanc, les couleurs nationales du Canada, la figure incarne l'idée de célébration. La couronne royale trône au sommet de l'emblème.

L'emblème fut créé par l'Autorité héraldique du Canada et peint par Cathy Bursey-Sabourin, héraut Fraser.



Cet emblème servira à désigner les événements, les activités et les produits de toute sorte en lien avec le jubilé de platine de Sa Majesté en 2022, et ce, à travers le Canada.

Divers usages possibles pourraient comprendre des produits imprimés pour fins d'exposition ou de distribution, comme des affiches et des dépliants, des articles de papeterie, et des articles promotionnels et souvenirs associés aux activités et aux célébrations à l'échelle nationale, provinciale ou locale. Les écoles, les musées, les établissements artistiques et les organismes privés, également, pourront souhaiter utiliser l'emblème pour leurs activités en lien avec le jubilé.

Diverses versions de l'emblème sont disponibles : en pleine couleur, à une couleur (haut-contraste), et l'illustration au trait en noir-et-blanc. Plus de détails seront fournis pour chacune de ces options dans les pages qui suivent.

OÙ OBTENIR L'EMBLÈME

L'emblème du jubilé de platine de Sa Majesté la reine Elizabeth II – 2022 est contrôlé par le ministère du Patrimoine canadien.

Toutes les versions de l'emblème peuvent être téléchargées à partir du [site Web du jubilé de platine](#) ou obtenues sur demande auprès de [l'équipe responsable de l'utilisation commerciale des symboles canadiens](#).

L'emblème peut être téléchargé librement pour l'affichage privé et l'utilisation personnelle, ou à des fins éducatives.

Cependant, toute utilisation commerciale ou publique de l'emblème doit être approuvée par le ministère du Patrimoine canadien (voir les pages suivantes).

UTILISATION COMMERCIALE ET PUBLIQUE – CONSIGNES DE BASE

L’emblème est destiné à être largement utilisé sur les produits et les publications relatifs au jubilé de platine et aux activités liées au jubilé, afin d’en faire la promotion.

Quelques consignes de base doivent toutefois être prises en considération dans les utilisations commerciales et publiques de l’emblème :

- Toute utilisation de l’emblème doit respecter la dignité de celui-ci, ainsi que celle du jubilé et de toutes les parties concernées.
- La marque de commerce de l’emblème appartient au gouvernement du Canada et ne peut être appropriée.
- L’emblème doit être utilisé dans son entièreté, inaltéré, et distinct de tout autre symbole ou marque. Il ne doit pas être intégré à un autre logo, emblème, symbole ou design.
- L’emblème ne peut pas être utilisé à des fins partisans par des partis politiques ou des groupes d’intérêt.
- Dans un contexte publicitaire, il est préférable de réserver l’utilisation de l’emblème pour la promotion de matériel ou d’activités se rapportant directement au jubilé, sauf s’il y a une valeur ajoutée à faire la promotion du jubilé dans un contexte qui ne s’y rapporte pas directement.

UTILISATION COMMERCIALE ET PUBLIQUE – CONSIGNES DE BASE (SUITE)

Les demandeurs doivent soumettre un plan détaillé et illustré de l'usage de l'emblème qu'ils proposent. Les utilisations dans le cadre d'animations et de vidéos doivent inclure une ébauche vidéo quasi-finale de la séquence où apparaît l'emblème. Des renseignements additionnels et critères de soumission des propositions sont disponibles sur la page Web de [l'utilisation commerciale des symboles canadiens](#).

Toutes les demandes d'utilisation de l'emblème nécessitent l'approbation formelle du ministère du Patrimoine canadien.

Les demandes d'utilisation commerciale et publique de l'emblème peuvent être acheminées à uds-uos@pch.gc.ca.



PLEINE COULEUR – A

Trois versions de l’emblème sont disponibles en pleine couleur.

La première version en pleine couleur (A) est dérivée de la version peinte originale. Elle convient à des usages imprimés et numériques plus formels, où l’on recherche un style plus « traditionnel » ou « classique ».

Afin de maintenir la qualité de l’image, les utilisations de cette version ne devraient pas être plus petites que 16 mm de hauteur, ou plus grandes que 250 mm de hauteur. Pour les utilisations qui dépassent 250 mm de hauteur, il est recommandé d’utiliser un format vectoriel (voir la version B). Pour de très petites utilisations, la version C devrait être employée.

Cette version doit obligatoirement être utilisée en pleine couleur et être imprimée en quadrichrome (CMYK ou RGB). Elle ne doit pas être utilisée en niveaux de gris. Pour l’utilisation en niveaux de gris, la version à une couleur (voir la version D) doit être employée.

Cette version est disponible dans les formats [JPEG et TIFF](#). Les formats PDF et PSD sont disponibles sur demande auprès de [l’équipe responsable de l’utilisation commerciale des symboles canadiens](#).



PLEINE COULEUR – B

Cette version (B) est un traitement en art vectoriel de l'emblème en pleine couleur. Elle est à utiliser lorsqu'une version en pleine couleur de l'emblème est souhaitée, mais que les processus d'imprimerie ou d'affichage numérique requièrent un format vectoriel.

Les reproductions de l'emblème qui dépassent 250 mm de hauteur devraient utiliser cette version, et elle doit être employée pour les drapeaux, les bannières, et les bannières de rue là où l'emblème dépasse 75 mm de hauteur. Pour de très petites utilisations, la version C devrait être employée.

Cette version doit obligatoirement être utilisée en pleine couleur et être imprimée en quadrichrome (CMYK ou RGB). Elle ne doit pas être utilisée en niveaux de gris. Pour l'utilisation en niveaux de gris, la version à une couleur (voir la version D) doit être employée.

Cette version est disponible dans les formats [JPEG \(utilisation non commerciale\)](#) et [EPS](#). Les formats AI et PDF (utilisation non commerciale) sont disponibles sur demande auprès de [l'équipe responsable de l'utilisation commerciale des symboles canadiens](#).

Cette version est également disponible avec texte descriptif.



LE JUBILÉ DE PLATINE
DE LA REINE
THE QUEEN'S
PLATINUM JUBILEE



LE JUBILÉ DE PLATINE
DE LA REINE
THE QUEEN'S
PLATINUM JUBILEE



PLEINE COULEUR – C

Cette version (C) est un traitement en art vectoriel de l’emblème en pleine couleur, où l’ombrage a été supprimé pour réduire les détails au minimum. Cette version est la plus appropriée lorsqu’une version en pleine couleur est souhaitée à une taille très réduite, ou lorsqu’une application en couleurs plates est préférable pour le média visé. C’est la meilleure version à utiliser pour des articles qui seront brodés.

Les utilisations de cette version ne devraient pas être plus petites que 10 mm de hauteur, ou plus grandes que 20 mm de hauteur (sauf pour les applications brodées).

Cette version doit obligatoirement être utilisée en pleine couleur et être imprimée en quadrichrome (CMYK ou RGB). Elle ne doit pas être utilisée en niveaux de gris. Pour l’utilisation en niveaux de gris, la version à une couleur doit être employée (voir la version D, ou la version E pour les applications de très petite taille).

Cette version est disponible dans les formats [JPEG \(utilisation non commerciale\)](#) et [EPS](#). Les formats AI et PDF (utilisation non commerciale) sont disponibles sur demande auprès de [l’équipe responsable de l’utilisation commerciale des symboles canadiens](#).



UNE COULEUR – D

Cette version (D) est un traitement en art vectoriel de l'emblème, réduit à deux couleurs contrastantes (présenté ici en noir sur blanc). Cette version doit être utilisée lorsqu'une version en pleine couleur n'est pas souhaitée ou appropriée pour le média visé.

Cette version de l'emblème peut être imprimée en une couleur foncée sur un fond clair, ou en blanc ou une autre couleur claire sur un fond de couleur foncée. L'emblème et le fond devraient tous deux être imprimés en couleurs solides et unies. L'emblème peut aussi être estampillé en argent métallisé. Cette version doit être utilisée pour le gaufrage.

Voir plus loin pour d'autres considérations par rapport à la couleur et à l'impression.

Les utilisations de cette version ne devraient pas être plus petites que 14 mm de hauteur (20 mm de hauteur pour le gaufrage). Pour des applications de très petite taille, la version E devrait être employée. Il n'y a pas de restrictions sur la taille pour les utilisations de plus de 14mm de hauteur.

Cette version est disponible dans les formats [JPEG \(utilisation non commerciale\)](#) et [EPS](#). Les formats AI et PDF (utilisation non commerciale) sont disponibles sur demande auprès de [l'équipe responsable de l'utilisation commerciale des symboles canadiens](#).

Cette version est également disponible avec texte descriptif.



LE JUBILÉ DE PLATINE
DE LA REINE
THE QUEEN'S
PLATINUM JUBILEE



LE JUBILÉ DE PLATINE
DE LA REINE
THE QUEEN'S
PLATINUM JUBILEE



UNE COULEUR – E

Cette version (E) est un traitement en art vectoriel de l’emblème, réduit à deux couleurs contrastantes (présenté ici en noir sur blanc), et dont les détails ont été davantage simplifiés pour les utilisations à une échelle extrêmement réduite.

Voir plus loin pour d’autres considérations par rapport à la couleur et à l’impression.

Cette version devrait être utilisée uniquement pour des applications de très petite taille, pas plus grandes que 16mm de hauteur, et pas plus petites que 10 mm de hauteur.

Elle ne devrait jamais servir à des applications plus grandes que 16 mm de hauteur, à l’exception de l’estampillage métallisé et du gaufrage. Pour ces usages, cette version de l’emblème peut être utilisée jusqu’à une hauteur de 20 mm.

Cette version est disponible dans les formats JPEG (utilisation non commerciale) et EPS. Les formats AI et PDF (utilisation non commerciale) sont disponibles sur demande auprès de l’équipe responsable de l’utilisation commerciale des symboles canadiens.

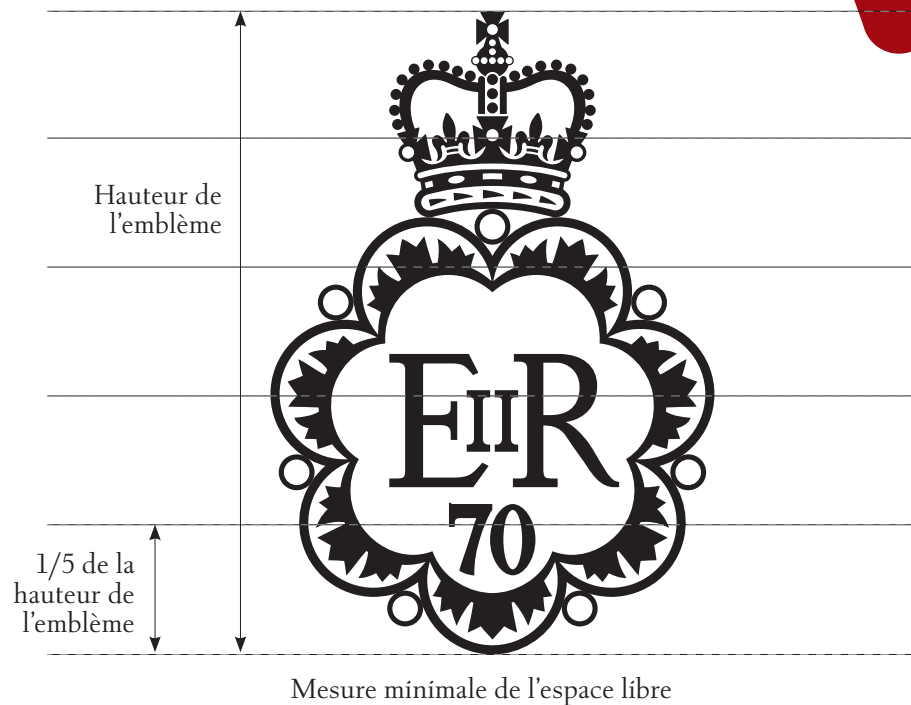


ILLUSTRATION AU TRAIT EN NOIR-ET-BLANC – F

Cette version (F) est une illustration au trait de l'emblème en format vectoriel, sans couleurs.

Elle devrait être utilisée uniquement par les parents et éducateurs pour créer des pages à colorier pour les enfants. Elle ne devrait en aucun cas servir à des applications commerciales ou publiques pour lesquelles les autres versions de l'emblème sont indiquées.

Cette version est [disponible en format PDF \(version PDF, 166 ko\)](#).



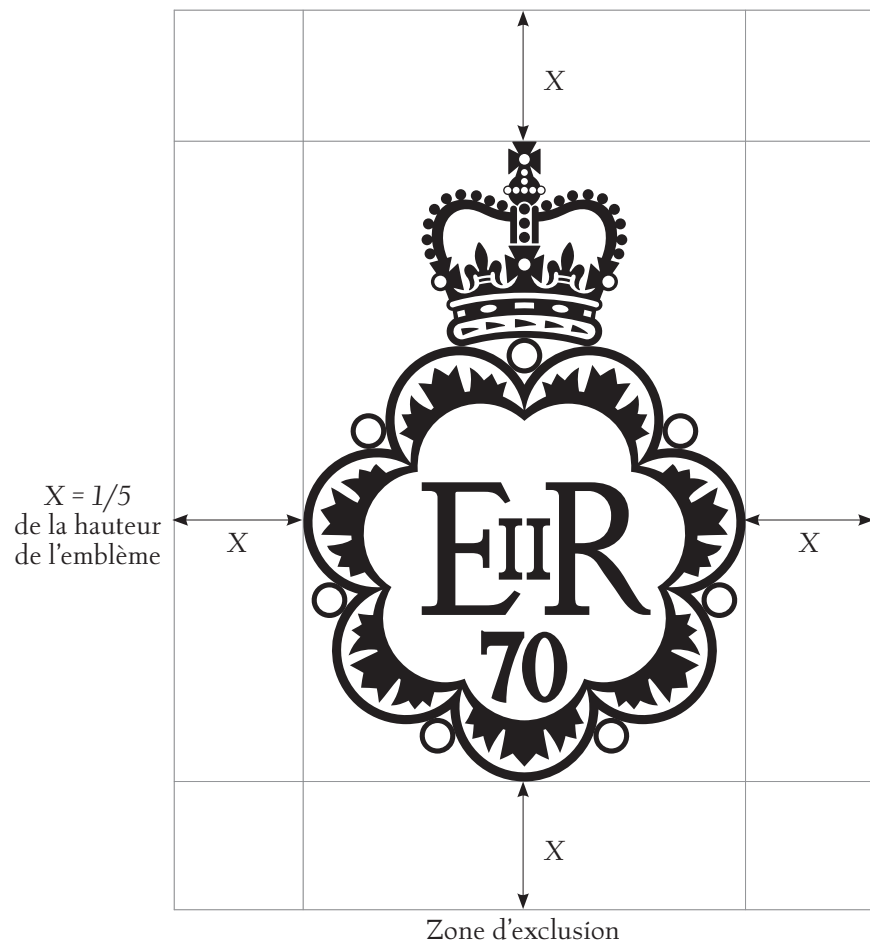
CONSIDÉRATIONS PAR RAPPORT À LA COULEUR ET À L'IMPRESSION

Les versions à pleine couleur de l'emblème (A, B, ou C) doivent être utilisées uniquement dans leurs couleurs pleines, complètes et originales. Les versions utilisant des couleurs modifiées ne sont pas acceptables. Si une version à pleine couleur n'est pas requise, la version à une couleur de haut contraste doit être employée.

Lorsque les versions à une couleur de haut contraste (D ou E) sont utilisées, le choix de couleur pour l'emblème et pour le fond doit être simple et harmonieux, et fournir un contraste suffisant pour assurer la visibilité de l'emblème.

Les couleurs-thème du jubilé de platine sont le rouge et le blanc (ou l'argenté), où le blanc représente la métal platine. Lorsque la version à une couleur de haut contraste est imprimée sur un fond rouge, l'emblème doit obligatoirement être imprimé en blanc ou estampillé en argent. Le rouge approprié pour le jubilé de platine est un rouge tirant sur le rouge bordeaux, semblable au Pantone 202C.

Certaines combinaisons de couleur sont à éviter. Le doré ou le jaune ne devraient pas être utilisés soit pour l'emblème, soit pour le fond, puisque le jaune/doré était une couleur-thème du jubilé d'or de Sa Majesté (2002). De façon semblable, la combinaison de l'argenté ou du blanc et du bleu royal utilisée pour le jubilé d'argent de Sa Majesté (1977) ne devrait pas servir pour l'emblème actuel du jubilé de platine.



Lorsque l'emblème est imprimé, il est nécessaire de garder un minimum d'espace libre de chaque côté de l'emblème. Cet espace est calculé à $1/5$ de la hauteur verticale de l'emblème, mesurée de haut en bas.

Aucun texte ou autre image ne peut être superposé sur l'emblème. De manière semblable, l'emblème ne devrait pas être superposé à son tour sur du texte ou sur une autre image.

Des conseils additionnels sont disponibles pour les projets incorporant une version sculptée de l'emblème en trois dimensions. Veuillez communiquer avec le ministère du Patrimoine canadien.

TYPOGRAPHIE

Il est fortement recommandé d'utiliser les polices de caractère Garamond ou Albertan (une police de caractère canadienne) pour les produits imprimés affichant du texte avec l'emblème.

À ÉVITER

Les représentations de l'emblème doivent obligatoirement utiliser des versions officielles de l'emblème, représenté dans son intégralité et sans modification.



Ne modifiez pas les couleurs



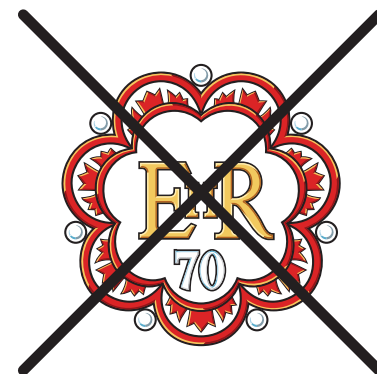
Ne tournez ou n'inclinez pas l'image



Ne déformez pas l'image



Ne modifiez aucun élément
de la composition



Ne supprimez pas
d'élément de l'emblème